

FR

2016

Programme de travail



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1

Courriel: eca-info@eca.europa.eu

Internet: <http://eca.europa.eu>

Twitter: @EUAuditorsECA

YouTube: EUAuditorsECA

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Print ISBN 978-92-872-3784-2 doi:10.2865/00445 QJ-AF-15-001-FR-C

PDF ISBN 978-92-872-3786-6 doi:10.2865/423830 QJ-AF-15-001-FR-N ISSN 2467-0391

© Union européenne, 2016

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Luxembourg



Nous sommes heureux de vous présenter notre programme de travail pour 2016. Au cours de l'année à venir, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre stratégie 2013-2017 afin d'optimiser la valeur de notre contribution à l'obligation de l'UE de rendre compte. Nous entendons:

- centrer nos produits sur l'amélioration de l'obligation de l'UE de rendre compte;
- collaborer avec nos partenaires dans le cadre du processus d'obligation de rendre compte;
- garantir en permanence notre professionnalisme;
- utiliser au mieux nos connaissances, nos compétences et notre expertise;
- démontrer notre performance et notre respect de l'obligation de rendre compte.

Ces priorités sont traduites en activités d'audit spécifiques grâce à un processus de planification globale qui consiste notamment à examiner l'évolution de la situation dans l'UE et à consulter nos partenaires, y compris les commissions du Parlement européen.

Vous trouverez, en page 2, une liste des thèmes d'audit sur lesquels nous prévoyons de commencer à travailler en 2016. Ces thèmes répondent à des préoccupations importantes, comme l'énergie et le climat, le marché intérieur ainsi que l'asile, la migration et la sécurité.

Vous trouverez également dans le présent document la liste complète des rapports spéciaux que nous avons l'intention de publier en 2016, ainsi que des informations sur nos rapports annuels, sur le processus de programmation de nos travaux et sur notre institution.

Globalement, nous avons l'intention de publier plus de 90 rapports annuels, rapports spéciaux, avis et autres réalisations en 2016. Ce faisant, nous aurons à cœur de contribuer à améliorer la gestion financière de l'UE et son obligation de rendre compte, dans l'intérêt de tous les citoyens.

Vítor CALDEIRA,
Président

En 2016, nous entamerons les activités d'audit prioritaires suivantes:

Énergie et climat

- Analyse panoramique sur la stratégie de l'UE en matière d'énergie et de climat
- Pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement
- Aide à la production et à la distribution d'énergies renouvelables en zones rurales

Marché intérieur, y compris la stratégie numérique

- Mesures de l'UE visant à soutenir la mobilité de la main-d'œuvre dans l'Union
- Les infrastructures à haut débit en zones urbaines et rurales
- Avancées concernant la directive de l'UE sur les services financiers
- Liberté d'entreprendre – limites à l'activité dans le marché unique
- Système européen de transport ferroviaire
- Routes interrégionales
- Investissements dans les lignes ferroviaires à grande vitesse cofinancés par l'UE

Asile, migration et sécurité

- Réaction de l'UE à la crise des réfugiés
- Instruments de la Commission en matière de protection contre le terrorisme
- Mesures de l'UE contre la traite des êtres humains
- Coopération de l'UE et aide financière en faveur de la Tunisie

- Aide de l'UE en faveur de la République centrafricaine, au titre du Fonds fiduciaire Békou de l'UE
- Aide de l'UE en faveur du Myanmar (Birmanie)
- Programmes régionaux du FED en Afrique

Gouvernance économique et financière

- Fonctionnement du semestre européen après cinq années de mise en œuvre

Europe 2020: examen à mi-parcours et clôture des programmes de dépenses 2007-2013

- Performance des projets et systèmes de suivi et d'évaluation
- Corrections financières dans le cadre de la politique de cohésion
- Absorption des fonds dans le cadre de la politique de cohésion
- Sélection des projets relevant de la politique de cohésion
- Régime de paiement de base dans le domaine de l'agriculture

Évaluation de la performance des institutions, agences et organismes de l'UE

- Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux
- Examen horizontal de la performance des initiatives technologiques conjointes européennes dans le domaine de la recherche
- Examen de la Cour de justice de l'Union européenne

Activités hautement prioritaires en 2016

Rapports annuels

Une part non négligeable de nos ressources est consacrée à l'élaboration de nos **déclarations d'assurance** annuelles, qui figurent dans nos rapports annuels. Celles-ci sont fondées sur des audits financiers et de conformité portant sur le budget de l'UE, sur les Fonds européens de développement, ainsi que sur les 52 agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE. Les travaux d'audit sont réalisés entre le mois de mars de l'exercice considéré et le mois de juin de l'exercice suivant, ce qui nous permet de terminer les rapports annuels dans les délais prévus par les dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2016, nous finaliserons et publierons les déclarations d'assurance relatives à l'exercice 2015, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2016.

Les travaux qui sous-tendent la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels nous devons chaque année, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, formuler une opinion: la **fiabilité des comptes** ainsi que **la légalité et la régularité des opérations** qui leur sont sous-jacentes. Lorsque nous en avons la possibilité, nous prenons en considération les résultats des travaux d'**autres auditeurs**, ainsi que les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission. Des informations complémentaires sur l'approche d'audit sont disponibles sur notre site eca.europa.eu.

Par nos travaux, nous nous employons à fournir des conclusions claires sur l'état des comptes et sur la gestion financière du budget de l'UE (et sur celle de domaines de dépenses spécifiques), ainsi qu'à formuler des **recommandations** pratiques, visant un bon rapport coût-efficacité, sur les points susceptibles d'être améliorés.

Processus de programmation de nos travaux

04

Nous suivons un processus rigoureux en trois étapes pour sélectionner des activités d'audit visant à maximiser l'incidence de nos travaux et à utiliser au mieux nos ressources:

1. Nous procédons à une analyse annuelle des politiques et des risques pour recenser les risques pour la gestion financière, les changements intervenant dans les domaines politiques, les priorités des parties prenantes, les résultats des derniers audits, les évolutions que connaît la profession d'auditeur et les travaux des autres institutions supérieures de contrôle.
2. Nous déterminons les activités d'audit potentielles en nous fondant sur nos priorités. Ces activités sont approuvées par le Collège et forment la base de notre programme de travail.
3. Le programme de travail présente les activités d'audit à mettre en œuvre pendant l'année et les ressources qui leur sont allouées. Il comporte les tâches permanentes et récurrentes (audits financiers et de conformité), ainsi que les tâches prioritaires sélectionnées (audits de la performance). Il est revu et mis à jour au cours de l'année, ce qui permet de prendre en considération les dernières évolutions et les changements apportés aux priorités.

La Cour des comptes européenne (ci-après dénommée «la Cour») est la gardienne des finances de l'UE. Elle contribue à la bonne gestion du budget de l'UE et aide les législateurs du Parlement européen à demander des comptes à la Commission européenne, l'organe exécutif.

La Cour des comptes européenne effectue:

- **des audits financiers et de conformité** — qui portent sur la fiabilité des comptes annuels et sur la légalité et la régularité des opérations, comme elle y est légalement tenue (en particulier pour la déclaration d'assurance), et qui consistent également à apprécier si les systèmes ou les opérations relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et règlements applicables;
- **des audits de la performance** — qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ils portent sur des aspects particuliers de la gestion ou du budget et couvrent souvent plusieurs exercices.

Outre les audits auxquels elle est légalement tenue de procéder, la Cour sélectionne des activités spécifiques à sa discrétion, sur la base de critères tels que le risque d'irrégularité ou de performance insuffisante, les possibilités d'amélioration et l'intérêt du public. Compte tenu de la complexité des sujets abordés, la réalisation de ces audits peut nécessiter plus d'une année.

Nous publions les résultats de nos travaux d'audit dans les types de rapports suivants:

- **les rapports annuels** — qui présentent les résultats des audits financiers portant sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement (déclarations d'assurance), ainsi que des questions de gestion budgétaire et de performance;
- **les rapports annuels spécifiques** — qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes décentralisés de l'UE;
- **les rapports spéciaux** — qui présentent les résultats d'audits de la performance et d'audits de conformité sélectionnés, portant sur des domaines de dépenses ou des domaines politiques spécifiques, ou sur des questions budgétaires ou de gestion.

En outre, nous sommes appelés à donner notre **avis** sur toute réglementation nouvelle ou actualisée ayant une incidence financière. Nous avons récemment commencé à élaborer des **analyses panoramiques**, tirant ainsi parti de nos connaissances en matière d'audit pour offrir des informations et une analyse de certaines questions cruciales.

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|---|---|---|
| Croissance intelligente et inclusive – Compétitivité pour la croissance et l'emploi | | |
| Transport maritime | Comme le reconnaît la politique européenne des transports, les investissements dans les infrastructures portuaires, les terminaux multimodaux et l'interopérabilité sont essentiels pour renforcer la mobilité durable en Europe. De plus, la stratégie décennale Europe 2020, proposée par la Commission en mars 2010 pour faire progresser l'économie de l'UE, vise une «croissance intelligente, durable et inclusive» assortie d'une meilleure coordination des politiques nationales et européennes, dans la foulée de la stratégie de Lisbonne, qui couvrait la période 2000-2010. Au cours de la période allant de 2000 à 2013, l'UE a cofinancé des investissements dans des infrastructures portuaires pour un montant total de quelque 5,4 milliards d'euros. | Évaluer si les investissements de l'UE ont permis d'apporter une valeur ajoutée et de générer de la croissance, ce qui constitue l'un des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020. |
| Instruments financiers | L'importance relative du soutien que l'UE fournit au moyen d'instruments financiers a augmenté au cours de la période de programmation 2007-2013 et, pour la période 2014-2020, les autorités budgétaires affichent leur intention d'allouer une plus grande part des fonds de l'Union aux instruments financiers. Le montant cumulé des paiements effectués au titre du FEDER et du FSE depuis le 31 décembre 2013 s'est élevé à 9,6 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent quelque 250 millions d'euros pour les instruments financiers mis en œuvre par la BEI et le FEI pour le compte de la Commission. | Évaluer si les instruments financiers ont constitué un mécanisme efficace dans les domaines des politiques régionale, sociale et énergétique. |
| Déclassement de centrales nucléaires | Au moment des négociations d'adhésion à l'UE, trois pays candidats, la Bulgarie, la Lituanie et la Slovaquie, exploitaient des réacteurs nucléaires de conception soviétique. Il a été conclu que, d'un point de vue économique, ces réacteurs ne pouvaient pas être modernisés pour répondre aux normes de sécurité requises et qu'il fallait les fermer avant leur date de fermeture initialement prévue. Il a aussi été reconnu que la fermeture et le déclassement prématurés de ces installations représentaient une charge financière et économique pour les États membres. Un soutien financier a été apporté par l'UE. En 2011, la Cour des comptes européenne a publié un rapport spécial (n° 16/2011) sur la performance de l'aide financière octroyée à la Bulgarie, à la Lituanie, à la Slovaquie et à la Lituanie au cours des dix premières années. | Évaluer si la Commission a effectivement amélioré la mise en œuvre des programmes de déclassement nucléaire pour les centrales d'Ignalina, de Bohunice et de Kozloduy depuis 2011. |
| Facilité de garantie en faveur des PME: Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et facilité de garantie de prêts (LFG) du programme COSME pour la compétitivité des entreprises et des PME | Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'épine dorsale de l'économie européenne. Elles représentent quelque 98 % de l'ensemble des entreprises et emploient environ trois quarts de la main-d'œuvre. Géré par le Fonds européen d'investissement pour le compte de la Commission (DG ECFIN), le mécanisme de garanties pour les PME (GPME) est un instrument financier visant à renforcer l'accès des PME au financement. Le GPME permet de fournir des garanties ou des contre-garanties à des intermédiaires financiers pour des prêts accordés aux PME par des institutions financières. Sa visée ultime consiste à augmenter l'offre de financement des PME par l'emprunt. | Évaluer l'impact du GPME sur l'accès des PME au financement, ainsi que son efficacité au cours de la période 2007-2013. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|--|--|---|
| Croissance intelligente et inclusive – Compétitivité pour la croissance et l'emploi | | |
| Mise en œuvre de la directive sur les services | La directive sur les services a été adoptée en 2006 dans le but de lever les obstacles juridiques et administratifs tant pour les prestataires que pour les destinataires de services. Les États membres doivent atteindre cet objectif en transposant la directive, en augmentant la transparence et en simplifiant les procédures afin qu'entreprises et consommateurs puissent plus facilement fournir ou se procurer des services au sein du marché unique. La directive concerne des services qui contribuent au PIB de l'Union à hauteur de 46 %. Tous les pays de l'UE devaient la mettre en œuvre pour la fin 2009 au plus tard. | Évaluer les mesures prises par la Commission pour soutenir les États membres et examiner les mesures d'exécution qui sont censées résoudre les problèmes de non-conformité qui limitent le bon fonctionnement du marché unique des services. |
| Croissance intelligente et inclusive – Cohésion économique, sociale et territoriale | | |
| Accords de partenariat | Les accords de partenariat sont l'un des instruments mis en place dans le cadre du règlement portant dispositions communes pour que la politique de cohésion devienne plus efficace et davantage axée sur les résultats. Ils ont été introduits par la Commission européenne et par chaque État membre pour la période de programmation 2014-2020. Les accords de partenariat décrivent la manière dont les autorités nationales prévoient d'utiliser les financements des Fonds structurels et d'investissement européens et présentent les objectifs stratégiques de chaque pays ainsi que leurs priorités en matière d'investissement. La concrétisation de ces accords est précisée dans les programmes opérationnels. | Évaluer si la Commission s'est révélée efficace pour négocier les accords de partenariat et les programmes opérationnels dans le cadre de la politique de cohésion de façon à ce que l'accent y soit mis sur les résultats et la performance. |
| Respect des règles relatives aux aides d'État | Les rapports annuels de la Cour soulignent régulièrement le problème des erreurs en matière d'aides d'État dans le domaine d'action du FEDER/de la cohésion. Ces erreurs ont pris de plus en plus d'ampleur ces dernières années, au point de se classer parmi les principaux facteurs d'irrégularités contribuant au niveau d'erreur le plus probable. | Évaluer si la Commission et les États membres prennent des mesures appropriées et efficaces pour résoudre le problème du non-respect des règles relatives aux aides d'État dans le domaine d'action du FEDER/de la cohésion. |
| Politique de cohésion en faveur de l'éducation | L'éducation relève des compétences des États membres, l'Union jouant un rôle d'appoint. L'UE soutient les systèmes éducatifs nationaux au moyen de plusieurs programmes et initiatives financés par différents instruments financiers. Le FEDER cofinance des projets d'infrastructures éducatives ainsi que des activités de formation au titre de l'objectif «Amélioration du capital humain», qui concerne la conception, l'introduction et la mise en œuvre de réformes des systèmes d'éducation, ainsi que la participation accrue à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. | Évaluer si les dépenses de cohésion contribuent à la réalisation des objectifs de la politique de l'UE. |
| L'intégration des Roms | Avec une population totale de près de 12 millions de citoyens, les Roms constituent la plus grande minorité ethnique de l'Union européenne. Ils sont présents sur l'ensemble du continent européen, mais sont majoritairement concentrés dans les pays d'Europe centrale et orientale. Des raisons d'ordre démographique, mais aussi le besoin pressant d'assurer la cohésion sociale, justifient l'inquiétude et l'intérêt croissants dont fait l'objet la communauté Rom d'Europe. Le niveau de vie d'une large proportion de Roms reste caractérisé par une pauvreté extrême, par l'exclusion sociale et par un rejet généralisé de la part de la majorité de la population. | Évaluer l'efficacité des actions du Fonds social européen en matière de développement et de mise en œuvre de programmes d'inclusion sociale appropriés pour les Roms. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|--|---|---|
| Croissance intelligente et inclusive – Cohésion économique, sociale et territoriale | | |
| Clôtures des programmes de la période 2007-2013 | La politique de cohésion et la politique de développement rural présentant des caractéristiques similaires pour ce qui est des objectifs, des instruments, des mécanismes d'acheminement de l'aide et du système de gestion et de contrôle, les risques inhérents et de non-contrôle de ces régimes de dépenses sont aussi étroitement liés. Il s'agit des deux domaines budgétaires de l'UE les plus exposés aux erreurs. Dans ces deux cas, la clôture d'un programme implique la liquidation financière des engagements budgétaires restants de l'Union (c'est-à-dire le paiement du solde final aux États membres, le recouvrement des trop-perçus versés par la Commission et/ou le dégageant du solde inutilisé de la contribution de l'UE au programme). | Examiner et comparer la conception et les modalités de la clôture des programmes de cohésion et de développement rural 2007-2013, et analyser si les principaux risques sont couverts de manière adéquate, si la Commission est bien préparée à la clôture, si les États membres sont satisfaits des orientations fournies par la Commission et s'ils s'estiment prêts pour la clôture. |
| Transport ferroviaire | Composante essentielle du marché intérieur de l'UE et de la compétitivité des secteurs européens de l'industrie et des services, la mobilité des marchandises a une incidence considérable sur la croissance économique. Le développement de modes de transport efficaces et durables, tels que le transport ferroviaire et le transport fluvial, est susceptible de réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des importations de pétrole ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Le transport ferroviaire de marchandises est essentiellement utilisé sur des longues distances, supérieures à 300 kilomètres, pour lesquelles il parvient plus facilement à concurrencer le transport routier. Par conséquent, sur le territoire de l'UE, il est souvent confronté à la question du passage des frontières et aux problèmes connexes d'interopérabilité. Ces 25 dernières années, la promotion du transport ferroviaire de marchandises a constitué un aspect essentiel de la politique générale de l'UE en matière de transports. Cet objectif a été décliné en une série de directives visant surtout à libéraliser l'accès au marché, à promouvoir l'interopérabilité et la sécurité et à renforcer la compétitivité du transport ferroviaire de marchandises. | Déterminer si les actions menées par l'UE sont efficaces pour renforcer le transport ferroviaire de marchandises. En particulier, évaluer si le cadre stratégique et de financement est approprié et si la Commission et les États membres ont recensé les contraintes techniques et organisationnelles et en ont tenu compte. |
| Croissance durable – Ressources naturelles | | |
| Stratégie pour la région de la mer Baltique | La mer Baltique est confrontée à divers défis environnementaux. L'eutrophisation (le processus résultant de l'introduction de quantités excessives d'éléments nutritifs dans les masses d'eau) est généralement considérée comme le problème essentiel. La stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique est la première stratégie macrorégionale adoptée par l'UE et elle vise à renforcer la coopération régionale, à encourager les synergies et à éviter les chevauchements entre les différents organismes et organisations régionaux. | Déterminer si les actions menées par l'UE pour lutter contre l'eutrophisation en mer Baltique sont efficaces. |
| Bassin du Danube II | Les eaux de l'Europe sont touchées par la pollution organique et celle occasionnée par les substances nutritives, ainsi que par la pollution due aux substances chimiques. La pollution de l'eau provient de différentes sources, comme les ménages, les installations industrielles et l'agriculture. La directive-cadre sur l'eau de 2000 a harmonisé la législation de l'UE qui existait jusque-là dans le domaine de l'eau. Elle a instauré les plans de gestion des bassins hydrographiques et en a fait des instruments de mise en œuvre essentiels. Les premiers plans devaient être prêts pour 2009, des mises à jour étant prévues en décembre 2015. L'UE apporte un financement important pour atteindre les objectifs de la politique de l'eau, en particulier pour réaliser des investissements dans le domaine des eaux résiduaires et pour compenser les engagements agroenvironnementaux pris par les agriculteurs (soit 6,17 milliards d'euros et 6,25 milliards d'euros respectivement pour les États membres situés dans le bassin du Danube au cours de la période de programmation 2007-2013). | Évaluer si les mesures figurant dans les plans de gestion des bassins hydrographiques et mises en œuvre par les quatre États membres concernés (la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie) sont suffisantes pour faire face aux différentes sources de pollution (ménages, installations industrielles et agriculture). |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|--|---|--|
| Croissance durable – Ressources naturelles | | |
| Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales | La contribution financière de l'UE aux dépenses des États membres en faveur des programmes de surveillance, de lutte et d'éradication concernant certaines maladies animales représente la part la plus importante des dépenses du budget de l'UE au titre de la sécurité alimentaire. Ces programmes ont trois objectifs principaux: i) éliminer progressivement les maladies animales et appliquer des mesures de surveillance des maladies dans les États membres et à l'échelle de l'UE dans son ensemble; ii) garantir un niveau élevé de santé animale, de santé publique et de protection des consommateurs; iii) améliorer la viabilité économique des secteurs directement ou indirectement touchés par un foyer de maladie animale. | Apprécier si les programmes de surveillance, de lutte et d'éradication concernant des maladies animales endiguent de manière adéquate la progression de ces maladies. |
| Revenu des ménages agricoles | Le revenu et le niveau de vie des agriculteurs font l'objet d'une attention particulière dans le Traité et dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Près d'un tiers du budget de l'Union est directement ou indirectement consacré au soutien des revenus des agriculteurs et contribue donc à leur assurer un niveau de vie équitable. Le nouveau cadre de suivi et d'évaluation de la PAC impose à la Commission d'évaluer l'effet combiné de toutes les mesures de la PAC au regard des objectifs. | Déterminer si le système utilisé par la Commission pour évaluer la performance en ce qui concerne les revenus des agriculteurs est bien conçu et fondé sur des données fiables. |
| Politique de l'UE dans le domaine des biocarburants | L'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables constitue un volet important de l'ensemble des mesures requises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et respecter le protocole de Kyoto. Depuis l'an 2000, le transport reste le secteur le plus gourmand en énergie (33 % de la consommation dans l'EU-27 en 2011). L'utilisation des biocarburants en tant que source d'énergie renouvelable dans le transport s'inscrit dans l'effort mondial visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'UE a favorisé la production et l'utilisation des biocarburants par des actes législatifs. Cependant, les cultures qui servent à produire des biocarburants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement si elles entraînent la conversion en surfaces agricoles de terres de grande valeur sur le plan de la biodiversité et du stockage du carbone. Pour éviter ces retombées négatives, la législation de l'UE prévoit que les biocarburants doivent respecter des critères de durabilité qui excluent l'exploitation de la biomasse résultant de changements dans l'affectation de certains types de sols (forêts, prairies, marécages, tourbières, etc.). | Évaluer si la Commission et les États membres ont mis en place un système fiable pour certifier que seuls les biocarburants respectant les critères de durabilité sont mis sur le marché de l'Union. |
| Conditionnalité | La conditionnalité a été introduite dans la PAC à l'occasion de la réforme de 2003 afin de contribuer au développement d'une agriculture durable par une meilleure sensibilisation des agriculteurs et de répondre aux attentes de la société. Elle fait partie intégrante de la PAC et s'applique à environ 80 % du budget total consacré à l'agriculture et au développement rural. Elle fait l'objet d'une gestion partagée entre la Commission et les États membres. Ces derniers sont responsables de la mise en œuvre de la conditionnalité, y compris la mise en place d'un système de contrôle et de sanctions. Les sanctions en cas de non-respect de la conditionnalité prennent la forme de réductions des paiements de l'UE accordés au titre de la PAC. La Commission est chargée de contrôler que le système est mis en place par les États membres conformément aux prescriptions légales. | Déterminer si le système de gestion et de contrôle de la conditionnalité est simple et efficace. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|--|---|--|
| Croissance durable – Ressources naturelles | | |
| Natura 2000 | Réseau écologique des zones spéciales de protection le plus important au monde, Natura 2000 compte près de 26 000 sites et couvre presque 18 % du milieu terrestre de l'UE ainsi que d'importantes zones marines. Il constitue un élément clé de la stratégie de l'UE visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici à 2020. La Commission a estimé en 2013 que les avantages qui découlent des sites Natura 2000 peuvent représenter jusqu'à 300 milliards d'euros par an, soit bien plus que les coûts de mise en œuvre, qui vont de 5 milliards d'euros à 9 milliards d'euros par an. Natura 2000 est un réseau de zones de protection de la nature à l'échelle de l'UE établi en vertu de la directive Habitats de 1992. Il a pour objectif d'assurer la survie à long terme des espèces et habitats menacés les plus précieux d'Europe. | Évaluer si la mise en œuvre de Natura 2000 contribue efficacement à enrayer la perte de biodiversité en Europe. |
| Fiabilité du SIPA/SIG | Le système d'identification des parcelles agricoles (SIPA) est le module géographique obligatoire du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC). Il permet de recenser les terres agricoles pour les besoins des régimes d'aides liées à la surface relevant des deux piliers de la PAC, de la conditionnalité et, le cas échéant, des régimes d'aides liées à la surface nationaux. Le système d'identification est établi sur la base de plans, de documents cadastraux ou d'autres références cartographiques. Il permet de collecter des informations qui sont utilisées pour procéder à des contrôles administratifs croisés des mesures d'aide liée à la surface des deux piliers de la PAC, représentant, ensemble, plus de 40 milliards d'euros par an. Il s'agit d'un instrument essentiel pour détecter les irrégularités concernant l'éligibilité des surfaces déclarées par les agriculteurs ainsi que les surdéclarations. | Évaluer la fiabilité, l'efficacité et l'impact du SIPA/SIG dans l'ensemble de l'UE. |
| Programmation du développement rural | De récents rapports spéciaux consacrés au développement rural montrent que la valeur ajoutée européenne n'est pas démontrée pour certaines mesures (la valeur résultant d'une intervention de l'UE doit s'ajouter à la valeur qui aurait été générée par l'action des États membres seuls). Ces faiblesses auraient dû être corrigées dans le cadre de l'établissement du budget 2014-2020 du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). | Déterminer si les PDR approuvés par la Commission pour la période de programmation 2014-2020 répondent adéquatement aux priorités de l'UE en matière de développement rural et examiner si le processus de programmation et d'approbation relatif à la période 2014-2020 a donné lieu à des programmes constituant une base saine pour une utilisation efficace et efficiente des fonds de l'UE. |
| Préparation face aux graves menaces transfrontières pour la santé | En raison d'événements tels que la propagation des bactéries E. coli en Allemagne en 2011, la pandémie de grippe H1N1 de 2009 et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la préparation face aux menaces transfrontières pour la santé fait l'objet d'une attention accrue aux niveaux international et de l'UE. Il peut s'agir d'événements causés par des maladies transmissibles ou des agents biologiques, ou encore de menaces de nature chimique ou environnementale, voire d'origine criminelle inconnue. Outre les coûts humains et sanitaires, ces menaces sont susceptibles de générer des coûts économiques considérables. | Apprécier si le cadre de l'UE visant à protéger les citoyens contre les graves menaces transfrontières pour la santé est mis en œuvre de manière appropriée. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|---|---|---|
| Croissance durable – Ressources naturelles | | |
| Gaspillage alimentaire | Le gaspillage alimentaire est un problème reconnu, suscitant une préoccupation grandissante pour la plupart des dirigeants ces dernières années. Selon une étude publiée par la Commission, la production annuelle de déchets alimentaires dans les 27 États membres de l'Union est d'environ 89 millions de tonnes; les déchets alimentaires devraient atteindre quelque 126 millions de tonnes (soit une hausse de 40 %) en 2020 si aucune action ou mesure préventive supplémentaire n'est mise en place. Ces dernières années, les déchets alimentaires sont devenus une priorité de l'Union. | Évaluer si l'UE lutte efficacement contre le gaspillage alimentaire à l'aide de divers fonds et par la prise de dispositions susceptibles d'influer sur le gaspillage alimentaire. L'audit permettra aussi d'examiner si, à l'inverse, les instruments peuvent entraver la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il portera en particulier sur la prévention du gaspillage alimentaire et sur le don de denrées alimentaires qui, sans cela, seraient gaspillées. |
| Objectifs de l'action pour le climat | L'Union européenne a convenu de consacrer au moins 20 % de son budget 2014-2020 (soit un euro sur cinq) à des projets et des politiques concernant la lutte contre le changement climatique. Elle s'est ainsi engagée à tripler la part indicative de 6 à 7 % de dépenses liées au climat dans le budget 2007-2013, ce qui entraînerait des dépenses pouvant atteindre 180 milliards d'euros pour la période 2014-2020. L'approche adoptée par l'UE pour atteindre cet objectif consiste à intégrer l'action pour le climat dans l'ensemble du budget de l'Union. Les domaines d'action de la cohésion, de l'agriculture, de l'environnement et de la recherche sont censés apporter la contribution la plus importante à la réalisation de cet objectif. Les mesures prévues concernent aussi bien l'atténuation du changement climatique que l'adaptation à celui-ci. | Évaluer si l'objectif visant à consacrer au moins un cinquième du budget de l'UE à l'action pour le climat est susceptible d'être atteint et d'apporter une valeur ajoutée. |
| Aide en faveur des infrastructures au titre du développement rural | Au cours de la période de programmation 2007-2013, les États membres ont financé des investissements dans les infrastructures rurales au titre de quatre mesures de leurs programmes de développement rural (PDR) en octroyant des fonds de l'UE à hauteur de 13 milliards d'euros, auxquels il convient d'ajouter 6 milliards d'euros de dépenses nationales. Ces financements ont été versés à des bénéficiaires privés et publics afin de dynamiser la croissance économique, d'accroître l'attractivité des zones rurales et de mieux les raccorder aux grandes infrastructures. Les projets financés concernaient principalement des routes rurales, des systèmes de gestion des eaux et des infrastructures socioculturelles. | Évaluer si les principes de bonne gestion financière (économie, efficacité et efficacité) ont été appliqués et si la Commission et les États membres sont parvenus à optimiser l'utilisation des ressources consacrées aux mesures en faveur des infrastructures rurales qu'ils ont décidé de financer. |
| L'Europe dans le monde | | |
| Aide de l'UE en faveur de l'Ukraine | L'Ukraine est le plus important des pays de l'Est bénéficiant de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et occupe, depuis son indépendance en 1991, une position géopolitique clé. L'Ukraine bénéficie essentiellement de l'aide de l'UE au titre de l'IEVP, sous forme d'appui budgétaire. En 2014, la Commission a lancé un programme financier spécifique de 11 millions d'euros en réponse à la situation de crise en Ukraine. | Évaluer la gestion, par la Commission, de l'appui budgétaire en faveur de l'Ukraine dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la lutte contre la corruption, ainsi que dans le secteur énergétique, en particulier le secteur gazier. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|---|--|--|
| L'Europe dans le monde | | |
| Renforcement des capacités administratives dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine | L'Union soutient les réformes dans les pays visés par l'élargissement par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP). Les pays auxquels le Conseil octroie le statut de «pays candidats» peuvent bénéficier de subventions au titre de tous les volets de l'IAP. L'assistance varie en fonction des besoins, de l'engagement à mener des réformes et des progrès réalisés. L'ancienne République yougoslave de Macédoine a bénéficié de 615 millions d'euros au cours de la période 2007-2013. | Apprécier si l'aide de l'UE a été efficace et si elle a débouché sur les réformes et les progrès requis dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. |
| Renforcement des capacités administratives au Monténégro | L'Union soutient les réformes dans les pays visés par l'élargissement par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP). Les pays auxquels le Conseil octroie le statut de «pays candidats» peuvent bénéficier de subventions au titre de tous les volets de l'IAP. L'assistance varie en fonction des besoins, de l'engagement à mener des réformes et des progrès réalisés. Le Monténégro a bénéficié de 236 millions d'euros au cours de la période 2007-2013. | Apprécier si l'aide de l'UE a été efficace et si elle a débouché sur les réformes et les progrès requis au Monténégro. |
| L'aide d'ECHO aux populations touchées par des conflits dans la région des Grands Lacs africains | La région des Grands Lacs africains est exposée à des conflits depuis plusieurs décennies. La crise humanitaire qui en découle en République démocratique du Congo (CD) fait partie des crises les plus complexes et les plus longues du monde. Vers la fin de l'année 2014, le pays comptait environ 2,6 millions de personnes déplacées et plus de 445 000 réfugiés congolais vivaient dans les pays voisins. La Commission fournit une aide humanitaire à la région, qui s'est élevée à 373 millions d'euros pour la période 2011-2015. | Évaluer l'aide de la Commission aux populations touchées par des conflits dans la région des Grands Lacs africains, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie. |
| Aide de l'UE en faveur de la Moldavie | L'aide de l'UE en faveur de la Moldavie relève du partenariat oriental. Les négociations relatives à l'accord d'association et à la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet ont progressé rapidement et l'assistance bilatérale en faveur de la Moldavie s'est fortement accrue ces dernières années, pour atteindre un total de quelque 423 millions d'euros pour la période 2010-2012. | Apprécier si l'aide de l'UE en faveur de la Moldavie a contribué efficacement à renforcer l'administration publique. |
| Méta-audit sur l'efficacité de l'aide de préadhésion octroyée aux pays des Balkans occidentaux | L'Union soutient les réformes dans les pays visés par l'élargissement au moyen de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP). L'IAP a été créé par un règlement du Conseil pour couvrir la période 2007-2013. Le règlement (UE) n° 231/2014 du Parlement européen et du Conseil a institué un nouvel instrument d'aide de préadhésion pour la période 2014-2020 (IAP II). Le méta-audit porte sur les pays des Balkans occidentaux qui bénéficient de l'IAP. | Évaluer si l'IAP permet de contribuer efficacement à assurer la transition dans la région des Balkans occidentaux. Une attention particulière sera accordée à l'efficacité de la gestion assurée par la Commission et aux résultats obtenus dans le domaine des capacités administratives. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|---|---|--|
| Institutions, agences et organismes de l'UE | | |
| La gestion des bâtiments des délégations par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) | Depuis 2011, le SEAE est responsable de la gestion des 145 délégations de l'UE. Celles-ci défendent les intérêts et les valeurs de l'UE dans le monde et assurent la coopération commerciale et au développement. Les bâtiments des délégations comprennent non seulement des bureaux accueillant 5 400 agents, mais aussi les résidences des chefs de délégation et les habitations d'environ 2 000 agents. | Évaluer si le SEAE dispose d'une stratégie réaliste et cohérente pour ses besoins immobiliers, répondant aux besoins organisationnels de manière économique et efficiente. |
| La gestion des subventions par les agences et les entreprises communes | Dix agences financent des projets en octroyant des subventions aux bénéficiaires. Quatre agences allouent cependant 90 % de ces subventions. Les entreprises communes visent à soutenir la recherche collaborative dans leurs domaines respectifs. Elles allient investissements du secteur privé et financements publics européens et nationaux. Les pays tiers peuvent également intervenir. | Évaluer si les contrôles internes portant sur la gestion des subventions sont efficaces et si les projets sélectionnés sont concluants et de qualité élevée. |
| Les marchés publics dans les institutions de l'UE | Les règles de l'UE en matière de marchés publics sont censées bénéficier aussi bien aux opérateurs économiques qu'aux organismes publics. La directive de l'UE applicable en la matière vise à faciliter la participation des opérateurs économiques aux marchés publics, en particulier celle des petites et moyennes entreprises. Le règlement financier définit les modalités suivant lesquelles les institutions de l'UE concluent des marchés publics pour leur propre compte. Cela concerne aussi bien les dépenses opérationnelles que les dépenses de fonctionnement. Selon les informations figurant dans son système de transparence financière (STF), la Commission a attribué des marchés d'une valeur totale de quelque 3 milliards d'euros en 2013, dont 1,44 milliard d'euros concernant des dépenses de fonctionnement. Le Parlement a passé des marchés pour un montant total de 617 millions d'euros et la Banque centrale européenne, pour 331 millions d'euros. | Évaluer si l'accès aux marchés publics attribués par les institutions de l'UE est bien géré, y compris l'accessibilité pour les soumissionnaires et les informations fournies aux parties prenantes en ce qui concerne les procédures. |
| Gouvernance économique et financière | | |
| Mécanisme de surveillance unique (partie I) | Le mécanisme de surveillance unique (MSU) est l'une des composantes de l'Union bancaire européenne. Les deux autres composantes sont le mécanisme de résolution unique (MRU) et le système de garantie des dépôts (SGD). La mise en place du MSU et du MRU s'est accompagnée d'un transfert de compétences et de responsabilités importantes du niveau national à celui de l'UE. Les organismes européens concernés doivent travailler en étroite coopération avec les instances nationales pour assurer une surveillance et des résolutions de qualité élevée. La participation au MSU est obligatoire pour tous les pays de la zone euro et constitue une condition préalable à l'adhésion au MRU. Les autres pays peuvent y participer volontairement. L'instauration du MSU a fondamentalement modifié l'organisation de la surveillance bancaire dans la zone euro, l'autorité générale en matière de surveillance microprudentielle étant à présent exercée au niveau de la zone euro. La mise en œuvre du MSU dépend largement des équipes de surveillance prudentielle conjointes, composées d'agents de la Banque centrale européenne (BCE) et des autorités nationales compétentes. | Examiner si les équipes de surveillance prudentielle conjointes et les équipes d'inspection sur place ont été mises sur pied de façon à pouvoir travailler avec efficacité et dans un environnement approprié en matière de gouvernance, d'audit et d'obligation de rendre compte. |

Cour des comptes européenne – Rapports spéciaux à publier en 2016

| Thème d'audit | Description du domaine | Objectif de l'activité |
|--|---|---|
| Gouvernance économique et financière | | |
| Mécanisme de résolution unique | Le mécanisme de résolution unique (MRU) constitue l'un des trois piliers de l'Union bancaire européenne, avec le mécanisme de surveillance unique (MSU) et le système de garantie des dépôts (SGD). Dans le cadre du MRU, plusieurs organismes nationaux et de l'UE sont amenés à décider si des banques, et surtout des banques systémiques ayant le potentiel de provoquer un effondrement du secteur bancaire européen, sont insolvables et doivent rapidement faire l'objet d'une résolution dans les 24 heures (le cas échéant). | Évaluer le niveau de préparation du mécanisme de résolution unique. |
| Efficacité de l'intervention de la Commission dans la crise financière grecque (partie I) | Les programmes d'ajustement économique en faveur de la Grèce ont pour objectif de soutenir les efforts déployés par le gouvernement grec pour restaurer la viabilité budgétaire et mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à la fois à renforcer la compétitivité de l'économie et à regagner la confiance des marchés financiers. Le soutien financier, sous forme de prêts assortis d'une large gamme d'échéances, a été subordonné à des conditions à respecter en matière de politique économique. | Apprécier si l'intervention de la Commission dans la crise financière grecque a été efficace et si elle a permis de renforcer la confiance des marchés financiers dans l'UEM. |
| Assistance financière octroyée aux pays rencontrant des difficultés | Il y a sept ans, l'Europe a été confrontée à une crise des dettes souveraines. Celle-ci était due à différents facteurs, y compris une surveillance bancaire faible, de mauvaises politiques budgétaires et les difficultés rencontrées par les grandes institutions financières (sans oublier les coûts de sauvetage considérables supportés par la collectivité). La crise a déferlé sur les États membres de l'UE en deux vagues, touchant d'abord en 2008 et en 2009 les pays ne participant pas à la zone euro avant de s'étendre à la zone euro elle-même. Au total, huit États membres se sont vus contraints de demander une assistance macrofinancière. | Évaluer la manière dont la Commission a géré l'assistance financière fournie à cinq États membres (Irlande, Lettonie, Hongrie, Portugal et Roumanie). |
| Mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs | La procédure concernant les déficits excessifs constitue le volet correctif du pacte de stabilité et de croissance, un système fondé sur des règles et élaboré pour coordonner les politiques budgétaires nationales dans l'Union économique et monétaire. Son principal objectif est d'éviter ou de corriger les déficits supérieurs à 3 % du produit intérieur brut (PIB). | Déterminer si la procédure concernant les déficits excessifs repose sur des bases solides et si elle est mise en œuvre de manière satisfaisante. |
| Réforme de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) | La crise financière mondiale de 2008 a focalisé l'attention sur les agences de notation de crédit et sur l'impact de leurs notations sur les marchés financiers. Les activités de ces agences, qui étaient à peine réglementées en Europe à l'époque, se sont alors retrouvées à l'ordre du jour législatif de l'UE. L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) a été instituée le 1 ^{er} janvier 2011. L'une de ses principales missions consiste à réglementer les agences de notation de crédit enregistrées dans l'Union. À cette fin, l'AEMF a été dotée de pouvoirs exclusifs concernant leur enregistrement, le suivi de leur performance et la prise de décisions en matière de surveillance. À l'heure actuelle, elle surveille 23 agences de notation enregistrées dans l'UE. | Évaluer l'efficacité du processus d'enregistrement de l'Autorité européenne des marchés financiers et la surveillance qu'elle exerce sur les agences de notation de crédit. |
| Recettes | | |
| Stratégie de lutte contre la fraude à la TVA | Institué le 1 ^{er} janvier 1993, le marché unique a aboli les contrôles aux frontières pour le commerce intracommunautaire. Dès lors que l'exonération de la TVA continuait d'être appliquée aux biens et aux services exportés vers un autre État membre, ceux-ci risquaient de n'être taxés ni dans l'État membre fournisseur, ni dans l'État membre de consommation. Outre la perte de recettes qu'elle entraîne pour les États membres, la TVA non perçue a également un effet sur les ressources propres de l'Union. | Déterminer si l'Union européenne lutte efficacement contre la fraude à la TVA. |

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

De nombreuses autres informations:

Cour des comptes européenne
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG
eca-info@eca.europa.eu



@EUAuditorsECA



EUAuditorsECA

eca.europa.eu



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE



Office des publications